Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

Compte rendu du Comité Technique (CT) du 3 Février 2022

Présents : Véronique LESIOURD (permanente), Éric MORIO (DI/DB), Nicolas HASLE (DI/DGP), Adeline VIVIEN (DI/DRR), Brigitte HUREAU (DS/DASP) en visio, Sandrine PAUTONNIER (3DM/LDA)
Excusés : Samuel PERRIN (DE/Collège M. Genevoix), Katy Paillard (DPE/ASSFAM)
Collège de l'administration : 7 présents (3 conseillers départementaux, 4 directeurs CODIR)
Collège des représentants du personnel : 9 présents
Début 9h00 – fin 11h30

Point sur les suites données au Comité technique du 16 septembre 2021

Bilan annuel de la campagne de télétravail 2021-2022 :

Au précédant CT, il a été évoqué le nombre de demandes de télétravail. Un élément nous manquait, à savoir le nombre de demandes à 2 jours et réajusté à 1 seule journée. Sur 130 demandes à 2 jours, 20 ont été basculées sur 1 seule journée. Les 2 directions les plus impactées au prorata du nombre d'agents sont la 3DM et la DCA avec, pour cette dernière direction, 100 % de refus à 2 jours.

Cfdt: *Commentaire : nous avons indiqué à l'administration que les demandes de télétravail devaient bien être étudiées en fonction des possibilités de tâches télétravaillables et non en harmonisation de service. La règle d'une seule journée de télétravail pour les managers est à notre sens également un frein à l'attractivité de notre collectivité. La CFDT a demandé de nouveau un solde de crédit annuel de télétravail en supplément de la journée de télétravail hebdomadaire pour les managers. Le Directeur général des services doit examiner le cas de la Direction de la Communication.*

Expérimentation à la Direction de la Protection de l'enfance- Placement à Domicile :

2 référents éducatifs sont positionnés sur cette expérimentation. Ils suivront 12 situations à domicile. Leurs horaires seront basés sur les plages fixes 9h-11h30 et 14h-16h30. Les astreintes seront assurées par les maisons d'accueil et l'astreinte cadre si nécessaire.

Cfdt: *Commentaire : en dehors de ces horaires, les maisons d'accueil prendront la relève avec, pour les cas les plus complexes, l'intervention de l'astreinte cadre. Les horaires de ces maisons sont larges mais en cas d'appel de nuit, les seules personnes présentent sont les veilleurs de nuit qui n'ont pas forcément les compétences pour répondre aux besoins soulevés. Nous avons conscience que ce service est en pleine construction. Pour autant, il ne nous semble pas opportun de mettre des astreintes de premier niveau dans les maisons d'accueil. L'Administration doit réétudier ce dernier point.*

Création de 5 postes non permanents de Conseillers numériques France Service :

Le dépôt des candidatures des 5 conseillers numériques se terminent le 21 février prochain. Ils suivront alors une formation de 4 mois avant d'intégrer leur service.

Cfdt: *Commentaire : nous avons demandé où se tiendrait physiquement leur bureau. Ils seront directement dans la direction où ils exerceront leurs missions (pour mémoire 2 à la DS, 1 à la DA et 1 à la BDM). Nous avons appris que le recrutement de leur coordinateur (le conseiller technique en charge du développement des usages et des services numériques) était effectif depuis le 3 janvier dernier.*

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Sujets proposés par l'administration

Avis obligatoire soumis à délibération :

Composition des instances représentatives du personnel après les élections professionnelles du 8 décembre 2022

Les instances des représentants du personnel seront renouvelées en fin d'année. Le nombre de représentants pour la nouvelle instance du **Comité Social Territoriale** (CST) n'est pas modifié. Il sera identique à l'actuel **Comité Technique** (CT) à savoir, 6 titulaires et 6 suppléants avec une représentativité de l'administration dans les mêmes proportions. La **Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail** (FS CT) qui découle du CST remplacera le **Comité d'Hygiène et de Sécurité et de Condition de Travail** (CHS CT). Elle sera composée de 6 titulaires issus du CST et de 6 suppléants nommés par les Organisations Syndicales.

Cfdt: *Commentaire : le décret permettait de pouvoir nommer 2 suppléants par titulaire pour la Formation Spécialisée. Nous en avions fait la demande, cela nous aurait permis de former plus de représentants à cet item. Malheureusement, nous n'avons pas été suivis par l'administration. Nous avons également demandé que soit validée la prise de parole pour tous les Représentants du personnel. L'administration nous a indiqué que cela ne serait pas remis en cause lors de l'élaboration du futur règlement intérieur que nous écrirons après les élections.*

***VOTE** : POUR*

Création d'un service départemental prévention maternelle et santé sexuelle à la Direction de la Protecteur maternelle et infantile

Les missions de **Centre de Planification et Éducation Familiale** (CPEF) étaient mises à mal après le départ du médecin en Mayenne et l'absence prolongée du conseiller conjugal. Il y avait également une réflexion au niveau nationale pour que les missions des CPEF soient plus lisibles. De plus, les sages-femmes avaient également fait remonter leur désir d'avoir plus de visibilité sur leurs missions sur l'ensemble du département. Leur positionnement actuel, au sein des territoires, sous la responsabilité d'un responsable territorial, ne permettait pas une réflexion globale de leurs missions. L'absence depuis de longs mois du conseiller conjugal et de la difficulté de son remplacement était un facteur supplémentaire pour entamer une réflexion générale. L'ensemble des agents concernés se sont réunis pour trouver une meilleure organisation.

Cfdt: *Commentaire : la concertation de l'ensemble des agents d'un service pour une meilleure organisation nous ravit. Nous sommes convaincus que cette démarche est bien plus porteuse et bienveillante pour tous, les agents étant concertés et les managers moins seuls face au projet. Le seul point d'interpellation concerne le nombre de postes de conseillers conjugaux qui reste insuffisant. Le conseiller actuel est en arrêt depuis un long moment. Il y en a un seul pour tout le département, sa mission nous semble trop ardue et pas porteuse. L'administration prévoit l'organisation d'une formation en interne de conseillers conjugaux. Elle envisage éventuellement un second poste à l'issue de la mise en place du premier.*

***VOTE** : POUR*

Transformations d'emplois

1) **Transformation d'un poste d'agent d'accueil en poste d'agent polyvalent d'entretien et de restauration et partage de la fonction d'accueil au collège Alain Gerbault**

La nouvelle mission, celle d'accueil pour les agents d'entretien et de restauration a été menée sous forme de volontariat. L'agent doit être à l'aise en communication orale ainsi qu'en informatique. Nous n'avons pas retrouvé dans le rapport ce volontariat pour assumer ces nouvelles missions.

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

Commentaire : l'administration va réétudier ce paramètre afin de s'assurer que l'ensemble des équipes soient bien volontaires. Nous savons qu'au moins 2 des agents ne peuvent assumer ces fonctions d'accueil.

2)**Transfert d'un poste d'assistante de direction de la Direction de l'autonomie vers la Direction de l'administration générale/Direction du développement et de la coopération territoriale**

Au précédent CT nous avons fait remarquer que le directeur du développement et de la coopération territoriale n'avait plus d'assistante de direction. Le positionnement d'un agent sur ce poste est de nouveau effectif.

Commentaire : nous sommes ravis que cette direction retrouve un effectif identique avant réorganisation

3) Ajustement organisationnel du cabinet du Président

Le Président souhaite s'entourer d'un nouveau conseiller qui serait un appui pour la Direction de la Solidarité et celle de l'Autonomie afin de l'accompagner au mieux dans ces choix politiques.

Commentaire : le cabinet dispose de l'ensemble des agents de la DS et de la DA. Ce personnel connait mieux que quiconque les besoins ainsi que les attentes des usagers. Nous aurions préféré d'avantage d'agents de terrain plutôt que d'un nouveau conseiller.

4)**Ajustement organisationnel de la Direction de la communication et de l'attractivité.**

Dans l'attente de la création d'une agence de l'attractivité et, sur décision du Président, les 2 agents de l'attractivité sont directement rattachés au cabinet du Président tandis que la Direction de la Communication perd son volet attractivité et est rattachée au Directeur Général des Services.

Commentaire : petite interrogation : pourquoi ne pas avoir attendu la création de cette agence d'attractivité pour effectuer cette réorganisation ?

5)**Transformation d'un poste d'assistant administratif en poste de gestionnaire administratif au sein de la Direction du développement durable et de la mobilité**

Les missions qui seront attribuées à ce gestionnaire nous semble très, voir trop conséquentes. Son rattachement hiérarchique serait le chef de service des eaux, semble-t-il.

Commentaire : nous avons fait savoir que les missions étaient pour l'instant effectuées par 2 contractuels. Si un besoin de renfort se faisait ressentir, l'administration le prendrait en compte.

6) **Transformation d'un poste d'assistant administratif en poste de technicien bâtiment à la Direction des infrastructures**

Pérennisation d'un poste à la Direction des bâtiments. A qui incombera les tâches que faisait cet agent administratif ? Elles seront réparties sur les agents de son service.

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr

7) **Transfert d'un poste d'agent d'exploitation de la route de Villaines-la-Juhel à Pré-en-Pail**

Il s'agit d'un rééquilibrage des équipes sur ce secteur.

8) **Modification de la cotation du poste de secrétaire général de l'assemblée départementale**

9) Transformation d'un poste de chargé de transformation numérique et accompagnement du changement en poste d'administrateur fonctionnel à la Direction de la transformation et de l'innovation

Il est difficile de recruter des chargés de transformation numérique. L'administration aura peut-être plus de chance de trouver un administrateur fonctionnel.

VOTE *: ABSTENTION*

Espaces de carrière de certains cadres d'emploi

Elles font suite aux modifications de grilles des puéricultrices, infirmiers de soins généraux et ergothérapeutes. Il n'y a plus que 2 grilles au lieu de 3.
Par conséquent, les espaces de carrières des chefs de services ou responsables territoriaux comme pour les puéricultrices et infirmiers de soins généraux seront sur les grilles A1-A2. Cela signifie que, malgré l'absence de management, les puéricultrices et infirmier pourront tout de même évoluer jusqu'à A2.

Cfdt: *Commentaire : le Parcours professionnels carrières et rémunérations impose une évolution de carrière sur 2 grades au minimum. Les dispositions sont ainsi respectées.*

VOTE : POUR

Création d'un service accueil, ressources et coordination à la Direction de la Solidarité (DS)

Un pôle de 3 personnes et une cellule de 4 agents se sont regroupés. La concertation s'est faite avec l'ensemble des équipes. Apparemment cette solution convient à tous.

Cfdt: *Commentaire : nous sommes pour, à partir du moment où l'organisation est construite avec les agents tout en respectant la charge de travail de chacun.*

VOTE : POUR

Nous restons à votre écoute.

Si vous souhaitez une heure mensuelle d'information (HMI),
nous rencontrer au local ou en lieu neutre,
nous restons à votre disposition.

N'hésitez pas à nous rejoindre

AUJOURD'HUI, J'ADHÈRE !

CFDT INTERCO 53 Section des départementaux - 39 rue de Mazagran CS1429 53014 Laval
Téléphone : 02 43 66 52 61 ou 07 69 20 32 01- eMail : CFDT@lamayenne.fr